

Monsieur Le Maire
Mairie de Merlevenez
2 rue de la Mairie
56700 MERLEVEZ

Lorient, le 18 octobre 2025

NOS REF. : JMB/ALM/MR

OBJET : révision du plan local d'urbanisme

Monsieur Le Maire et cher collègue,

Par courrier du 6 octobre 2025, reçu le 14 octobre, vous avez transmis pour avis du Syndicat Mixte, le projet de révision du PLU de votre commune, arrêté par délibération du conseil municipal le 29 septembre 2025.

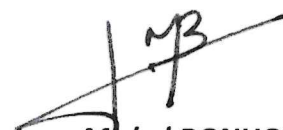
Ce projet de révision est marqué par la volonté de concentrer sur la centralité, notamment par la densification en mobilisant les espaces non bâtis à l'intérieur de celle-ci, et par la limitation des extensions urbaines. En ce sens il suit parfaitement les dispositions du SCoT et se place dans la perspective de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers souhaitée par la loi Climat et Résilience.

La limite des espaces proches du rivage, présentée dans le rapport de présentation en pages 259 à 263 ne se retrouve pas facilement sur le règlement graphique. Pour rappel, le SCoT pose comme principe l'interdiction des changements de destinations des bâtiments agricoles et aquacoles dans ces espaces. Le PLU prévoit cette possibilité pour les secteurs de Penhouët.

En conclusion, j'émet un avis favorable, avec la réserve présentée ci-avant, sur votre projet de révision du PLU.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, veuillez agréer, Monsieur Le Maire et cher collègue, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président du Syndicat mixte
pour le SCoT du Pays de Lorient,


Jean-Michel BONHOMME